



Doc. 12642 Part I

18 juin 2011

Activités du Bureau et de la Commission permanente de l'Assemblée (16 avril 2011 – 20 juin 2011)

Rapport d'activité

Bureau de l'Assemblée

Rapporteur: M. Dariusz LIPIŃSKI, Pologne, Groupe du Parti populaire européen

Sommaire	Page
1. Introduction	1
2. Activités du Bureau depuis la dernière partie de session	2
2.1. Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)	2
2.2. Commissions ad hoc du Bureau pour l'observation d'élections et referenda	2
2.3. Commission ad hoc du Bureau sur les détentions, poursuites et condamnations récentes de membres de l'opposition au Belarus	2
2.4. Questions soulevées par les commissions	3
2.5. Renvois et transmissions aux commissions	3
2.6. Demandes de prolongations de renvois	3
2.7. Divers	4
3. Activités de la Commission permanente (Kyiv, 27 mai 2011)	4
Annexe 1 – Désignation de représentants de l'Assemblée à des activités officielles	5
Annexe 2 – Communiqué de presse de la délégation ayant observé les élections législatives en Turquie le 12 juin 2011.	6

1. Introduction

1. Le 15 avril 2011, le Bureau m'a désigné comme rapporteur pour le présent rapport. Depuis la dernière partie de session de l'Assemblée, le Bureau s'est réuni le 26 mai 2011 à Kyiv. La Commission permanente s'est, elle, réunie le 27 mai 2011 à Kyiv.

2. Dans la continuité de mes prédécesseurs, ce rapport d'activité couvre la période en dehors des sessions de l'Assemblée, laissant de côté toutes les décisions qui ont déjà été ratifiées par l'Assemblée. De fait, ce rapport présente en première partie les activités du Bureau depuis la partie de session d'avril 2011 et jusqu'à la partie de session de juin 2011. Les activités de la Commission permanente du 27 mai 2011 sont présentées dans une deuxième partie.

3. Le Bureau tiendra ses prochaines réunions le lundi 20 juin 2011 à 8h00 et le vendredi 24 juin 2011 à 8h30 (Strasbourg, partie de session) puis le 5 septembre à (Caserta, Italie) suite à une invitation de la délégation italienne. La Commission permanente tiendra sa prochaine réunion à Edimbourg (Royaume-Uni) le 25 novembre 2011, à l'invitation de la délégation du Royaume-Uni.



2. Activités du Bureau depuis la dernière partie de session

2.1. Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

4. Lors de sa réunion du 26 mai 2011, en ce qui concerne la liste de candidates au CPT au titre de l'Espagne, le Bureau a pris note des informations écrites relatives à l'établissement de la liste, communiquées par le Président de la délégation espagnole et a décidé de transmettre cette liste au Comité des Ministres.

2.2. Commissions ad hoc du Bureau pour l'observation d'élections et referenda

2.2.1. Kazakhstan: élections présidentielles anticipées (3 avril 2011)

5. Lors de sa réunion du 26 mai 2011, le Bureau a approuvé le rapport de la commission ad hoc présenté par Mme Liovochkina.

2.2.2. «L'ex-République Yougoslave de Macédoine»: élections législatives anticipées (5 juin 2011)

6. La mission pré-électorale à «L'ex-République Yougoslave de Macédoine» a eu lieu les 17 et 18 mai 2011 et, lors de sa réunion le 26 mai 2011, le Bureau a pris note du communiqué de presse publié par la commission ad hoc. Le rapport de la Commission ad hoc ayant observé ces élections sera présenté en plénière lundi 20 juin 2011.

2.2.3. Turquie: élections législatives (12 juin 2011)

7. Le Bureau, le 10 mars 2011, a pris note de la composition de la commission ad hoc pour l'observation de ces élections et a désigné Mme Kerstin Lundgren (Suède, ADLE) comme présidente de la commission ad hoc.

8. La mission pré-électorale dans ce pays a eu lieu les 17 et 18 mai 2011, et lors de sa réunion du 26 mai 2011, le Bureau a pris note du communiqué de presse publié par la commission ad hoc.¹

2.2.4. Tunisie: élection d'une Assemblée Nationale Constituante (23 octobre 2011)

9. Le Bureau a décidé d'observer l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante en Tunisie et a constitué une commission ad hoc composée de 20 membres selon le système D'Hondt (PPE/DC: 7, SOC: 6, GDE: 3, ADLE: 3, GUE: 1). Le Bureau a également autorisé une mission pré-électorale environ un mois avant les élections, composée de cinq membres, un de chaque groupe, qui sont également membres de la commission ad hoc.

2.3. Commission ad hoc du Bureau sur les détentions, poursuites et condamnations récentes de membres de l'opposition au Belarus

10. La Commission ad hoc du Bureau sur les détentions, poursuites et condamnations récentes de membres de l'opposition au Belarus a tenu sa deuxième réunion le 30 mai 2011 à Paris. Elle a eu un échange de vues sur un projet de rapport présenté par le Président, M. Tomáš Jirsa (République tchèque, GDE), sur les détentions, poursuites et condamnations de membres de l'opposition au Belarus à la suite des événements du 19 Décembre 2010 et a chargé le Secrétariat de mettre à jour, développer et finaliser le projet de rapport proposé par le Président, en vue de le présenter au Bureau au plus tard au cours de la quatrième partie de session ordinaire de 2011.

11. La prochaine réunion de cette commission ad hoc se tiendra le mardi 21 juin 2011 à Strasbourg, lors de la troisième partie de session ordinaire de 2011.

1. Le communiqué de presse de la délégation ayant observé les élections législatives en Turquie le 12 juin 2011 est présenté à l'annexe II au présent document.

2.4. Questions soulevées par les commissions

2.4.1. Suivi de la Résolution 1583 (2007) «Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée et aux réunions des commissions»

12. Lors de sa réunion du 26 mai 2011, le Bureau a pris note des rapports oral et écrit du Président de la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles et a invité le Président de l'Assemblée à écrire aux présidents des délégations dont le taux de participation est faible et aux présidents des parlements concernés pour les informer de la situation et éventuellement tenir une réunion avec les présidents des délégations concernées.

2.5. Renvois et transmissions aux commissions

2.5.1. Renvois approuvés par le Bureau sous réserve de ratification par la Commission permanente

13. Le 26 mai 2011, le Bureau a approuvé les renvois suivants, sous réserve de leur ratification par la Commission Permanente

- [Doc. 12543](#), Proposition de résolution *Nécessité d'une enquête internationale sur la répression de l'opposition bélarusse en décembre 2010*, à la commission des questions politiques pour rapport (renvoi n° 3768);
- [Doc. 12580](#), Proposition de résolution, *La centrale nucléaire de Metsamor, un danger mortel pour le présent et l'avenir de l'Europe*, à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales pour information (renvoi n°3769);
- [Doc. 12582](#), Proposition de résolution, *Une action juridique et politique forte pour lutter contre le «tourisme sexuel impliquant des enfants»*, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille pour rapport (renvoi n°3770);
- [Doc. 12584](#), Proposition de résolution, *Renforcer les mécanismes de protection des droits des consommateurs*, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille pour information (renvoi n°3771);
- [Doc. 12585](#), Proposition de résolution, *Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace* à la commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport (renvoi n°3772) et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour avis;
- [Doc. 12586](#), Proposition de résolution, *Renforcer les procédures de sélection des experts des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe*, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour rapport (renvoi n°3773);
- [Doc. 12617](#), Proposition de résolution, *Vies perdues en Méditerranée: qui est responsable?*, à la commission des migrations, des réfugiés et de la population pour rapport (renvoi n°3774);
- [Doc. 12518](#), Proposition de recommandation, *Etat de la liberté des médias en Europe*, à la commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport (renvoi n°3775).

2.5.2. Consultations

14. En ce qui concerne le [Doc. 12587](#), Proposition de résolution *Critères qui interviennent dans la définition d'un prisonnier politique*, le Bureau a décidé de consulter la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour un éventuel suivi.

2.6. Demandes de prolongations de renvois

15. Le 26 mai 2011, le Bureau a approuvé les prolongations suivantes:

- suite à une décision du Bureau, *Les conséquences humanitaires de la guerre entre la Géorgie et la Russie: suites données à la Résolution 1648 (2009)*, à la commission des migrations, des réfugiés et de la population, pour rapport (renvoi n°3574), prolongation jusqu'au 30 avril 2012;
- [Doc. 11831](#), Proposition de résolution, *Manque de suivi approprié, par le Comité des Ministres, des travaux de l'Assemblée parlementaire*, à la commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles pour rapport (renvoi n°3541), prolongation jusqu'au 31 janvier 2012;

- [Doc. 11922](#), Proposition de résolution, *la définition des prisonniers politiques*, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour rapport (renvoi n°3618), prolongation jusqu'au 30 juin 2012.

2.7. Divers

16. Le 26 mai 2011, le Bureau a approuvé le rapport soumis par la Commission des questions économiques et du développement *Analyse de l'utilisation faite par les groupes politiques de leurs allocations pour 2010*.

3. Activités de la Commission permanente (Kyiv, 27 mai 2011)

17. La Commission permanente, réunie le 27 mai 2011 à Kyiv (Ukraine), a entendu une allocution de bienvenue par M. Volodymyr Lytvyn, Président de la Verkhovna Rada de l'Ukraine et a tenu un échange de vues avec M. Kostyantyn Gryshchenko, ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

18. Suite à des débats, la Commission permanente, a adopté, au nom de l'Assemblée, les textes suivants qui sont disponibles sur le site de l'Assemblée:

- [Recommandation 1971 \(2011\)](#), l'impact du Partenariat oriental de l'Union européenne sur la gouvernance et le développement économique en Europe orientale
- [Résolution 1812 \(2011\)](#), l'impact du Partenariat oriental de l'Union européenne sur la gouvernance et le développement économique en Europe orientale
- [Résolution 1813 \(2011\)](#), Promouvoir le microcrédit au service d'une économie plus sociale
- [Résolution 1814 \(2011\)](#), Réformes de la politique commune de la pêche et de la politique commune de l'agriculture
- [Résolution 1815 \(2011\)](#), Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement
- [Résolution 1816 \(2011\)](#), Les risques sanitaires des métaux lourds et d'autres métaux

19. La Commission permanente a ratifié les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée en ce qui concerne les délégations de l'Estonie et de la Moldova et dans la composition de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles au titre du groupe politique PPE/DC.

20. La Commission permanente a pris note du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session de l'Assemblée (20-24 juin 2011).

21. La Commission permanente a ratifié les renvois proposés par le Bureau le 26 mai 2011 (voir para. 2.5.1 ci-dessus).

22. La Commission permanente a pris note du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'«Observation de l'élection présidentielle anticipée au Kazakhstan (3 avril 2011)» et du rapport d'information de la commission des questions politiques sur le «Programme nucléaire de l'Iran: nécessité d'une réaction internationale efficace»².

23. La Commission permanente a décidé de tenir sa prochaine réunion à Edimbourg (Royaume-Uni), le 25 novembre 2011.

2. Voir [Doc. 12615](#).

Annexe 1 – Désignation de représentants de l'Assemblée à des activités officielles

Mme Radolović-Šćepanovic (Monténégro, SOC), 9^e conférence des Présidents de parlement du processus de coopération en Europe du Sud-Est (SEECF), Becici (Monténégro), 13-15 juin 2011, sans frais pour l'Assemblée.

Annexe 2 – Communiqué de presse de la délégation ayant observé les élections législatives en Turquie le 12 juin 2011.

Réf. APCE 028 (2011)

Elections en Turquie: démocratiques, bien menées et empreintes de pluralisme, mais il reste nécessaire de renforcer les libertés fondamentales

Strasbourg, 13.06.2011 – Les élections de la Grande Assemblée Nationale turque du 12 juin 2011 ont démontré que les récents changements décidés par le Gouvernement turc ont permis d'améliorer le système électoral. Mais certains événements, en particulier concernant la liberté d'expression, notamment la liberté des médias, suscitent cependant des inquiétudes. Le processus électoral a globalement été marqué par le pluralisme et par une société civile dynamique. Le scrutin et le dépouillement, qui ont été observés le jour de l'élection, se sont pour l'essentiel déroulés dans le calme et le processus a été mené avec professionnalisme.

Certains éléments de la législation continuent d'entraver les activités des médias et des partis politiques en limitant la liberté d'expression.

Le seuil de 10 % qui détermine la représentation d'un parti politique au parlement – le plus élevé de la région OSCE – demeure l'un des aspects essentiels qui limitent le caractère représentatif de l'organe législatif.

Pour la première fois, les candidats ont été autorisés à acheter des encarts publicitaires pour défendre leurs idées. Les partis politiques se sont vu accorder du temps d'antenne gratuit pendant la dernière semaine de la campagne sur la principale chaîne de télévision publique d'Etat; ils ont en outre eu droit à un temps d'antenne supplémentaire, proportionnel aux résultats obtenus aux élections précédentes. Les candidats indépendants ne peuvent pas disposer de temps d'antenne gratuit et les partis d'opposition ont affirmé avoir bénéficié d'une couverture dans les médias turcs nettement inférieure à celle accordée au parti au pouvoir.

L'inscription des partis politiques et des candidats indépendants a offert aux électeurs un véritable choix. L'autorisation, dans les faits, d'utiliser d'autres langues, y compris le kurde, pendant la campagne constitue cette année une évolution importante, qui a renforcé le débat pluraliste et démocratique dans le pays.

Le contrôle exercé par l'Etat sur les groupes de médias influents aurait entraîné une présentation peu objective de l'information et une autocensure, mais des journalistes et des ONG ont indiqué que des intérêts commerciaux ont aussi limité la liberté des médias. Des observateurs ont noté que plus de 50 journalistes ont été détenus et font toujours l'objet d'enquêtes en Turquie, certains pour être prétendument liés à une tentative de coup d'Etat. Le fait de limiter la liberté des médias constitue une violation du Document de Copenhague de 1990 et d'une multitude de textes du Conseil de l'Europe. Le 2 mai 2011, la Cour constitutionnelle turque a modifié la loi sur la presse en vue d'étendre de deux mois à huit ans le délai légal de prescription des accusations pénales portées contre des journalistes. De nombreux observateurs, notamment le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, ont indiqué que ces dispositions faisaient peser sur les journalistes une menace permanente de poursuites pénales.

Globalement, le processus électoral a été organisé convenablement et conduit avec professionnalisme et sans heurts, malgré les problèmes rencontrés au début lors de l'enregistrement de quelques candidats indépendants. La Commission électorale suprême (CES) a bénéficié d'une large confiance et du respect de la population grâce à son administration transparente, professionnelle et efficace de l'élection. Dans les bureaux de vote, les électeurs devaient présenter une pièce d'identité avec une photographie et des urnes transparentes ont été utilisées pour la première fois.

Autre innovation technique, la CES a préparé pour ces élections des listes d'électeurs basées sur un système électronique d'état civil qui associe à l'échelle nationale le lieu de résidence officielle des électeurs avec un numéro d'identification individuel unique. Toutefois, de nombreux acteurs ont émis des doutes concernant l'évolution considérable du nombre des électeurs inscrits depuis quelques années et l'impression d'un nombre disproportionné de bulletins de vote excédentaires.

Les partis politiques ont pu diffuser leurs programmes auprès des électeurs convenablement. La campagne électorale s'est déroulée dans un contexte polarisé. Les observateurs parlementaires se sont félicités de ce que les acteurs concernés ont le plus souvent fait preuve de modération, même s'il y avait une forte présence policière et en dépit de tensions dans certaines parties du Sud-est, ainsi que de quelques cas isolés d'agressions physiques. Cela étant, de nombreux rassemblements impliquant un grand nombre de citoyens se sont le plus souvent déroulés sans violence. Surtout, le jour du scrutin lui-même a dans l'ensemble été exempt de toute violence.

Les opérations de dépouillement observées se sont déroulées de manière efficace et conforme aux réglementations en vigueur. Les représentants des partis et les observateurs ont eu accès aux résultats des bureaux de vote.

Il est nécessaire de promouvoir massivement une participation et une représentation plus fortes des femmes dans la vie politique du pays. Moins de neuf pour cent des sièges du parlement sortant étaient occupés par des femmes et les listes de candidats présentées par les partis ne respectaient pas les promesses qui avaient été faites: aucun parti n'a présenté une liste de candidats comportant ne serait-ce que vingt pour cent de femmes.

Le jour du scrutin, les observateurs ont assisté à l'ouverture des bureaux de vote, au vote lui-même et à la fermeture des bureaux, y compris le dépouillement. Les responsables des élections locales et les agents présents dans chaque bureau étaient semble-t-il suffisamment formés et le vote s'est déroulé de manière sereine et bien organisée. Le taux de participation annoncé a été de 84 pour cent.

Conformément à ses engagements auprès de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, la Turquie a invité des parlementaires des deux organisations à observer ces élections. Les observateurs ont le plus souvent eu accès à tous les niveaux de l'administration électorale et aux bureaux de vote le jour du scrutin. Afin de lever toute incertitude et de respecter pleinement les engagements auprès de l'OSCE, il est souhaitable que la loi permette expressément l'accès des observateurs internationaux aux opérations des élections nationales.

La mission d'observation, composée de plus de 70 membres dont 61 parlementaires de 30 pays, a réuni une délégation de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), conduite par la Vice-présidente de l'AP-OSCE et membre du Parlement danois Pia Christmas-Moeller, et une délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), conduite par Kerstin Lundgren, membre du Parlement suédois.

Pour plus d'informations, contacter

Neil Simon, AP-OSCE, +45 60 10 83 80, neil@oscepa.dk

Nathalie Bargellini, APCE, +33 6 65 40 32 82, Nathalie.Bargellini@coe.int